

Conseil municipal du 3 juin 2020

Vœu déposé par Catherine Candelier, présidente du groupe Sèvres en transition

Le conseil municipal de Sèvres,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet d'abattage de 66 arbres dans le domaine national de Saint-Cloud pour aménager une promenade des jardins sous l'égide du conseil départemental des Hauts-de-Seine,

Considérant que les arbres ciblés par cette coupe sont parfaitement sains,

Considérant l'importance de conserver ces arbres pour lutter contre le réchauffement climatique en tant que créateurs d'îlot de fraîcheur et pourvoyeurs de biodiversité,

Considérant l'importance paysagère de ces arbres dans un site classé,

Considérant l'émoi provoqué dans la population sévrienne et au-delà par l'annonce de l'abattage,

Délibère :

Article 1 : demande au conseil départemental des Hauts-de-Seine de surseoir à l'abattage.

Article 2 : demande au conseil départemental des Hauts-de-Seine de réétudier son projet de promenade des jardins en lien avec le conseil municipal de Sèvres, les associations de protection de l'environnement et la population afin de limiter au maximum les coupes d'arbres et d'adapter l'aménagement à l'existant.